



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Cinquante-neuvième session (deuxième partie)
1^{er} - 4 septembre 2003
Bangkok

**PAYS LES MOINS AVANCÉS, PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL
ET PAYS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DE L'ORGANE SPÉCIAL DES PAYS LES MOINS AVANCÉS
ET DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL
SUR SA SIXIÈME SESSION**

Note du secrétariat

Rectificatif

Paragraphe 27, quatrième ligne

Remplacer 2005 par 2004

Remplacer le paragraphe 31 par le texte ci-après:

31. Le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a appelé dans son message les pays les moins avancés qui ne l'avaient pas encore fait à mettre au point des mécanismes nationaux et à désigner des centres de coordination nationaux afin d'assurer de façon régulière le suivi et la supervision de l'exécution des engagements contenus dans la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010. Le Haut Représentant a informé l'Organe spécial de la décision prise par le Conseil économique et social à sa session de fond, tenue à Genève en juillet 2003, de faire des «pays les moins avancés» le thème de son segment de haut niveau en 2004. Il a engagé ces pays à se préparer de façon à pouvoir participer efficacement à cet événement important.

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 31

31bis. Dans son message, le Haut Représentant a souligné qu'une action concrète des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement était nécessaire pour donner suite aux engagements inscrits dans le Programme d'action. Afin de réaliser ces engagements, ces pays devraient développer des capacités suffisantes au niveau national, assumer les coûts associés à cette tâche et s'approprier pleinement le Programme d'action. Au niveau mondial, l'accès aux marchés pour leurs exportations, la levée des obstacles tarifaires et non tarifaires ainsi que l'élimination des subventions agricoles figuraient parmi les questions à examiner lors de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC auxquelles les pays les moins avancés avaient attribué un rang de priorité élevé. Notant que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en matière de commerce, de transport, d'assistance technique et d'échange de meilleures pratiques pourraient contribuer à promouvoir une croissance durable dans les pays les moins avancés, il a invité instamment la communauté internationale à utiliser davantage ces mécanismes. Le Haut Représentant a félicité la CESAP d'avoir pris des initiatives visant à prendre en compte le Programme de Bruxelles dans son programme de travail.

Paragraphe 32

Après Fidji, ajouter Inde